

VILLE DE

MONDELANGE

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 JUIN 2019**

PROCES-VERBAL



Mondelange, le 17 décembre 2019

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil Municipal à 18H00.

Nombre de Membres du Conseil Municipal élus : 29	<u>Membres présents :</u> Messieurs SADOCCO Rémy – DE SANCTIS Nicolas - TRIVELLATO Daniel - FRITZ Alain - ELLES Robert - ZARNOWIEC Janusz - HIDOUR Hamid – DE CIANCIO Nicolas – KNEPPERT Gérémy Mesdames DUBOIS Arlette – STOLL Claudine - FROHBERG Lucienne - NICOLAS Astrid - GROSJEAN Françoise - TOFFOLINI Dominique – ROHMER Marie-Charlotte - BEHEM Anne – NICOLAI Brigitte
Conseillers en Fonction : 29	<u>Membres absents excusés :</u> Mesdames JESEL Claire - ISENBOECK Barbara - - CHRISTOPH Sandrine - PELLENZ Sandrine Messieurs GROSJEAN Michel – FRITZ Jérôme – JUNG Antoine – PAGLIARIN Livio –GUERHARD Christian- ROEHRIG Armand - KRAUTH Pierre Jean
Conseillers présents : 18	<u>Membres ayant donné procuration :</u> Monsieur PAGLIARIN Livio à Monsieur SADOCCO Rémy Monsieur JUNG Antoine à Madame STOLL Claudine Monsieur FRITZ Jérôme à Monsieur FRITZ Alain Madame JESEL Claire à Madame FROHBERG Lucienne Madame ISENBOECK Barbara à Madame DUBOIS Arlette Madame CHRISTOPH Sandrine à Monsieur DE SANCTIS Nicolas
Conseillers absents : 12	<u>Secrétaire de séance :</u> Madame Dominique TOFFOLINI
Date de la convocation : 28 mai 2019	<u>Assistait à la séance :</u> Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services

Le Maire a proposé Madame Dominique TOFFOLINI comme secrétaire de séance.

VOTE

- **POUR : 23**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Madame Dominique TOFFOLINI a été désignée secrétaire de séance et a été assistée de Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services.

Secrétariat du Maire

Point n° 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 23 avril 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- POUR : 23
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
-

Finances – Administration générale

Point n° 2 – Compte de gestion 2018

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

Madame la trésorière de Maizières-lès-Metz a remis, aux fins d'approbation par le Conseil Municipal, le compte de gestion du budget de la Ville de Mondelange, de l'exercice 2018.

Le compte de gestion décrit, pour le budget, la totalité des opérations réalisées entre l'ouverture et la clôture de l'exercice 2018, y compris celles des classes 4 et 5 (comptes de tiers et comptes financiers).

Il est identique aux écritures du compte administratif dressé par Monsieur le Maire pour ledit exercice.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- POUR : 23
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
-

Point n° 3 – Compte administratif 2018

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

Le Compte Administratif 2018 rapproche les prévisions inscrites au budget 2018 des réalisations effectives en dépenses et en recettes de cet exercice. Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante.

Avant l'approbation du Compte Administratif 2018 et selon l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit se retirer et le Conseil Municipal doit élire son Président de séance au sein de son assemblée.

Le Compte Administratif se présente de la manière suivante :

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 5.469.339,00 €.

Les dépenses de la section de fonctionnement ont été réalisées pour 4.985.020,55 € soit un taux de réalisation de 91,14 %.

Elles se déclinent de la manière suivante :

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisé
011	Charges à caractère général	1.507.040,00€	1.454.606,19€
012	Charges de personnel et frais assimilés	2.490.000,00€	2.414.687,04€
014	Atténuations de produits	294.000,00€	291.229,18€
65	Autres charges de gestion courante	347.149,00€	313.834,84€
66	Charges financières	195.000,00€	186.444,26€
67	Charges exceptionnelles	40.600,00€	26.889,42€
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4.873.789,00€	4.687.690,93€
023	Virement à la section d'investissement	402.000,00€	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	193.550,00€	297.329,62€
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	595.550,00€	297.329,62€
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5.469.339,00€	4.985.020,55€

Les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées pour 5.414.201,39€ soit un taux de réalisation de 98,99 %.

Elles se déclinent de la manière suivante :

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisé
013	Atténuations de charges	75.000,00€	111.142,92€
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	287.522,30€	283.324,51€
73	Impôts et taxes	4.232.212,00€	4.307.799,44€
74	Dotations, subventions et participations	550.097,00€	536.699,80€
75	Autres produits de gestion courante	61.660,00 €	31.296,90€
76	Produits financiers	0,00€	0,10€
77	Produits exceptionnels	12.100,00€	123.997,06€
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5.218.591,30€	5.394.260,73€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20.450,00€	19.940,66€
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	20.450,00€	19.940,66€
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5.239.041,30€	5.414.201,39€
	Pour information :		
	R002 Excédent de fonctionnement reporté	230.297,70€	

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 4.495.001,31€.

Les dépenses de la section d'investissement ont été réalisées pour 2.604.201,33€ dont 598.135,06 € de restes à réaliser, soit un taux de réalisation de 54,94 %.

Elles se déclinent de la manière suivante :

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisé	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42.972,00€	14.645,49€	16.595,50
21	Immobilisations corporelles	1.314.800,76€	767.059,70€	305.994,95€
23	Immobilisations en cours	1.643.470,08€	648.742,74€	275.544,61€
	Total des dépenses d'équipement	3.001.242,84€	1.430.447,93€	598.135,06€
16	Emprunts et dettes assimilées	932.000,00€	555.677,68€	
	Total des dépenses financières	932.000,00€	555.677,68€	
040	Opérations d'ordre entre sections	20.450,00€	19.940,66€	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	20.450,00€	19.940,66€	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3.953.692,84€	2.006.066,27€	598.135,06€
	Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2017	541.308,47€		

Les recettes de la section d'investissement ont été réalisées pour 3.888.397,50€ dont 2.257.344,00€ de restes à réaliser, soit un taux de réalisation de 86,50 %.

Elles se déclinent de la manière suivante :

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Réalisé	Restes à réaliser
13	Subventions d'investissement	768.185,70€	149.730,21€	627.624,00€
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	900.000,00€	700 000,00€	
21	Immobilisations corporelles		1.769,96€	
	Total des recettes d'équipement	1.668.185,70€	851.500,17€	627.624,00€
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	421.000,00€	433.178,09€	
1068	Dotations, fonds divers et réserves	49.045,61€	49.045,61€	
024	Produits de cessions	1.761.220,00€		1.629.720,00€
	Total des recettes financières	2.231.265,61€	482.223,70€	1.629.720,00€
45	Total des opérations pour comptes de tiers	0.00€	0.01€	
021	Virement de la section de fonctionnement	402.000,00€		
040	Opérations d'ordre entre sections	193.550,00€	297.329,62€	
	Total des recettes d'ordre d'investissement	595.550,00€	297.329,62€	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4.495.001,31€	1.631.053,50€	2.257.344,00€

Les résultats du Compte Administratif 2018 se présentent de la manière suivante :

RESULTAT NET GLOBAL	
FONCTIONNEMENT	2018
Recettes	5.414.201,39€
Dépenses	4.985.020,55€
Excédent de clôture N-1	+230.297,70€
Total	+ 659.478,54€
INVESTISSEMENT	2018
Recettes	1.631.053,50€
Dépenses	2.006.066,27€
Déficit de clôture N-1	- 541.308,47€
Total	- 916.321,24€
RESTE A REALISER	2018
Recettes	2.257.344,00€
Dépenses	598.135,06€
Excédent	+1.659.208,94€
RESULTAT NET GLOBAL 2017	+ 742.887,70€

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 4 – Affectation définitive des résultats 2018

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Le solde d'exécution de la section d'investissement soit 916.321,24 € est porté au compte D001,

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement soit 659.478,54€ est porté pour un est porté au compte R002.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 5 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – tarifs 2020

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

La loi de modernisation de l'économie promulguée le 4 août 2008 a modifié la réglementation en matière de taxe sur la publicité. La taxe sur l'affiche (TSA), la taxe sur les véhicules publicitaires et la taxe sur l'emplacement publicitaire (TSE) ont disparu pour laisser place à compter du 1er janvier 2009, à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), codifiée aux articles L.2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La tarification de la TLPE rentrant dans l'axe du règlement local de publicité, et conformément aux dispositions législatives édictées à l'article L.2333-16 du CGCT, les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont relevés, chaque année, dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L.2333-12 du CGCT).

Pour 2020, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE s'élève à +1,6%, (source INSEE). Les tarifs varient selon la nature et la surface des supports publicitaires, pour les communes inférieures à 50 000 habitants, ils sont les suivants :

Enseignes :

- Surface inférieure ou égale à 12 m² : 16,00 €
- Surface comprise entre 12 m² et 50 m² : 32,00 €
- Surface supérieure à 50 m² : 64,00€

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes

- Surface inférieure à 50 m² :
 - non numérique : 16,00 €
 - numérique : 48,00 €
- Surface supérieure à 50 m² :
 - non numérique : 32,00 €
 - numérique : 96,00 €

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 6 – Versement des aides liées au dispositif « Sport et Culture Mondelange »

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

Par délibération en date du 10 juillet 2018, il a été décidé de mettre en place un dispositif renouvelé d'aide financière aux familles mondelangeoises pour la pratique des activités sportives et culturelles de leurs enfants. Dans ce cadre, il était prévu de verser la participation financière aux associations, celles-ci étant chargées de déduire le montant de l'intervention communale du montant total restant à la charge des familles.

Or, certaines associations (hors Mondelange) n'ont pas souhaité entrer dans ce dispositif et n'ont pas déduit l'aide communale des frais à la charge des familles.

Dans ce cadre, et afin de ne pas pénaliser les familles dont les enfants ont choisi une activité pratiquée dans une de ces associations, il est nécessaire de verser l'aide municipale directement aux familles.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 24**
 - **CONTRE : 0**
 - **ABSTENTION : 0**
-

Point n°7: Convention de mutualisation du service de police municipale

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L512-1 du code de la Sécurité Intérieure prévoit que les communes de moins de 20 000 habitants, formant un ensemble de moins de 50 000 habitants d'un seul tenant, peuvent avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune des communes concernées.

Pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ces agents sont placés sous l'autorité du Maire de cette commune. Ainsi, chaque Maire, conserve son pouvoir de police.

Par délibérations en date des 29 juin 2016 et 29 novembre 2017, le Conseil Municipal de la commune de Mondelange a approuvé la mutualisation du service de police municipale avec celui de la commune d'Amnéville. Par délibération du 25 juin 2018, a été approuvée l'élargissement du dispositif aux communes de Richemont, Clouange et Vitry-sur-Orne.

Après une année test d'un an, la commune de Vitry-sur-orne a décidé de se retirer du dispositif et la commune de Rombas a choisi d'y adhérer, notamment pour permettre le maintien d'une unité territoriale.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal d'approuver la mutualisation du service de police municipale avec celui de la commune d'Amnéville, de Clouange, de Richemont et de Rombas, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes relatifs à ce sujet.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 24**
 - **CONTRE : 0**
 - **ABSTENTION : 0**
-

Associations – Clubs sportifs

Point n°8: Subventions aux clubs sportifs et associations

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil Municipal est invité à approuver l'attribution des subventions ci-après au titre de l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention 2019
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	9 000 €
LOISIRS EN CŒUR	600 €
CŒUR ET SANTE	900 €
FNATH	300 €
DONNEURS DE SANG	500 €
ASCOMEMO	500 €
SOUVENIR FRANCAIS	1 000 €
LE CERCLE MUSICAL	17 860 €
CROIX-ROUGE	500 €
UNC	2 600 €
PETANQUE	100 €
PECHEURS MONDELANGEAIS	1 200 €
AFEP	400 €
AMOMFERLOR	882 €
FCPE	600 €
TRAINING CLUB CANIN	1 300 €
BADMINTON	1 200 €
EPGV	500 €
KAYAK	2 500 €
GEA	500 €
MAISON DES ARTS MARTIAUX	8 000 €
TENNIS	13 000 €
FOOTBALL-CLUB	28 000 €
BOXE	4 400 €

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n°9: Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre en charge les frais engagés par le Conseil de fabrique pour le chauffage de l'église St Jean Bosco, désormais propriété communale. Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.488 euros au Conseil de Fabrique de Mondelange.

A la suite de l'exposé, le Conseil Municipal s'est prononcé.

VOTE

- **POUR : 24**
 - **CONTRE : 0**
 - **ABSTENTION : 0**
-

La séance a été levée à 18 H 55

Rémy SADOCCO
Maire